

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BORDEAUX

02/04/2015

N° E15000048 /33

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation et provision

Vu enregistrée le 28/03/15, la lettre par laquelle M. le Président de l'Agglomération d'Agen demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

déclaration de projet portant sur l'intérêt général du projet Technopole Agen Garonne avec mise en compatibilité du plan d'occupation des sols de la commune de Sainte Colombe en Bruilhois ;

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 123-1 et suivants et R.123-5 ;

Vu le code de l'urbanisme ;

DECIDE

ARTICLE 1 :Monsieur René GAMBART est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 :Monsieur Jean-Pierre AUDOIRE est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 :L'Agglomération d'Agen versera dans le délai de 10 jours, à la Caisse des dépôts et consignations - Direction du bancaire réglementé, gestion du fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs, 15, quai Anatole France 75700 Paris 07 SP - compte n° 40031 00001 0000279168 T 64, une provision d'un montant de 1000 euros.

ARTICLE 4 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 5 : La présente décision sera notifiée à M. le Président de l'Agglomération d'Agen, à Monsieur René Gambart, à Monsieur Jean-Pierre Audoire et à la Caisse des dépôts et consignations.

Fait à Bordeaux, le 02/04/2015

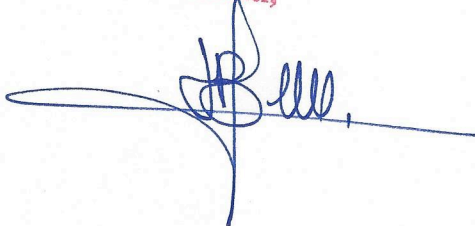
Le Vice-Président délégué,

Pierre LARROUMEC

Conformément à l'article R. 123-25 du code de l'environnement, cette décision est exécutoire dès son prononcé, et peut être recourée contre les personnes privées ou publiques par les voies du droit commun.

Pour expédition conforme

Le Greffier,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'R' followed by 'L' and 'M', with a long horizontal line extending to the right.